

Burundi : lancement de la "classification des hôtels" selon les normes de l'EAC

@rib News, 17/12/2018 Source Xinhua L'assistante du ministre burundais du Commerce et de l'Industrie Glorioso Ntibarutaye, a lancé officiellement lundi à Bujumbura le processus de "classification des hôtels" conformément aux normes en vigueur dans les pays de la Communauté est-africaine (CEA). [Photo : Roca Golf Hotel à Bujumbura Mairie.]

Créée en 2000, la CEA regroupe actuellement six pays que sont le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud. En 2018, le Burundi compte 516 hôtels dont également "établissements touristiques d'hébergement" selon le jargon professionnel, avec une capacité totale d'accueil de 7 900 chambres dont 146 hôtels à Bujumbura, avec une capacité totale de plus de 2 900 chambres. Jusqu'ici, le Burundi est le seul pays de la CEA, qui ne s'est pas encore embarqué dans le processus de classification des établissements touristiques d'hébergement. "C'est certes un événement national, mais également régional dans la mesure où le pays pourra affirmer avoir procédé au lancement du processus ad hoc conformément aux critères en vigueur au sein de l'organisation d'intégration régionale africaine, a précisé Léonidas Habonimana, directeur général de l'Office national tourisme (ONT). Sur l'évaluation de neuf assesseurs de la CEA dont un représentant du secrétariat général de la CEA basé à Arusha en Tanzanie, les autorités du ministère burundais en charge du Tourisme ont proclamé au cours de cette cérémonie de lancement du processus de classification des hôtels, que l'établissement "Royal Palace Hotel", dirigé par l'investisseur burundais Victor Girukwishaka, "remplit les critères de la CEA à cent pour cent et est donc qualifié pour être classé". A ce jour, 21 normes essentielles sont prises en compte par la CEA dans la classification des hôtels, notamment la possession d'une licence d'exploitation, la qualification professionnelle des membres du personnel, la possession des services de communication "performants" et la protection de l'environnement dont le traitement anti-nuisible et l'évacuation des déchets liquides et solides. "Je dois vous dire qu'en ma qualité de directeur général de l'ONT, je suis heureux de constater qu'un hôtel burundais et construit par un Burundais, soit qualifié pour faire objet de qualification", a fait remarquer M. Habonimana. Cet événement, a-t-il ajouté, fera ainsi comprendre que les Burundais sont capables de "construire de bonnes choses notamment en créant de bonnes conditions" d'accueil des touristes. Il a souligné que pour le gouvernement burundais, ce processus de classification des hôtels, "va renforcer la destination vers le Burundi" dans la mesure où le standard international est maintenant confirmé. Il a tenu à rassurer que ce processus ne vise en aucun cas "la fermeture" des hôtels qui ne remplissent pas les critères essentiels de classement. "Cependant, les établissements hôteliers qui seront classés, vont réaliser immédiatement l'impact positif de la classification ; car, les clients s'intéresseront prioritairement aux établissements offrant la meilleure qualité de service garantie par les toiles affichées par l'établissement classé", a-t-il dit. M. Habonimana a saisi cette occasion pour inviter les hôtels classés de "s'inscrire sans tarder sur la plateforme numérique touristique" des établissements touristiques d'hébergement du Burundi en vue d'accroître leur visibilité. En revanche, il a encouragé les établissements non classés, de combler rapidement les lacunes manquants" avant d'introduire une requête de classement en temps opportun.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});